



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des Vallées de la Braye
et de l'Anille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260624-20260607-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Délibération N°20260607

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-lès-Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Étaient Présents :

Date de convocation
16 juin 2026

Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, CHAUVEAU Pascale, DAVID Isabelle, DUBOIS Virginie, DUPONT Isabelle, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,

Date d'affichage
16 juin 2026

MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CHÉRON Michel, FONTAINE Eric, GAULTIER Philippe, GAUTHIER Renaud, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, NASLÉ Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, **membres titulaires**, **MM.** ISAMBERT Stéphane, HUGUET Jean-Pierre **membres suppléants**.

Nombre de conseillers
En exercice 42
Présents 33
Votants 39

Étaient excusés :

Mme DAVEAU GAULARD Justine donne pouvoir à M. PIERRE Frantz
Mme DOLEUX Evelyne donne pouvoir à M. GRÉMILLON Patrick
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CORBIN Olivier donne pouvoir à M. CARON Michel
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. MORIN Sébastien donne pouvoir à M. FONTAINE Eric
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme DESILES Mélanie
Mme NADREAU Olivia
M. GASCHET Alain

Monsieur CARON Michel est nommé secrétaire de séance.

OBJET : COMITE DEPARTEMENTAL ET LOCAL POUR L'EMPLOI NOMINATION DES MEMBRES

Vu la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, instituant une nouvelle gouvernance nationale et territoriale du service public pour l'emploi,

Vu le décret n°2024-560 du 18 juin 2024, qui précise les missions, la composition et le fonctionnement des comités, notamment le nombre maximum de représentants ainsi que les règles de leur nomination.

Madame la Présidente informe que suite au renouvellement du conseil communautaire, des représentants devront siéger aux comités départementaux et locaux, qu'un représentant titulaire et un représentant suppléant doivent être nommés pour représenter la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Madame la Présidente précise que l'élection des membres doit être réalisée au scrutin uninominal secret, toutefois les membres du conseil communautaire peuvent décider à l'unanimité d'un scrutin public.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,
- **DESIGNE** Monsieur POTAGE Jean-Paul, membre titulaire et Madame LELONG Françoise, membre suppléant pour représenter la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au comité départemental et local pour l'emploi.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 24 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Michel CARON



La Présidente,

Françoise LELONG

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS

